23e ANNÉE N° 2059 PARAIT LE SAMEDI 30 MARS 1907

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

UNE ALERTE

Il a été constaté souvent que lorsque des intérêts électoraux sont directement en cause à la Chambre les majorités risquent d'être démontées.

Ce fait très humain et très parlementaire a failli se produire à propos de la motion Colliard pour le renvoi de la classe 1903 dans ses foyers.

Il y a en ce moment quatre-vingt ou cent mille soldats de cette classe qui ne demanderaient pas mieux d'échanger le régime de la caserne contre celui du toit familial et ils ont naturellement trouvé de nombreux défenseurs au Palais-Bourbon.

En vain le ministre de la guerre est-il venu déclarer et, après lui M. Berteaux, rapporteur de la commission de l'armée, que le renvoi immédiat de cent mille hommes pourrait être une cause d'affaiblissement de nos forces nationales, alors qu'on inaugure un nouveau régime militaire, ces explications n'ont pas paru avoir grande faveur, si bien que l'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement n'a réuni qu'une minorité.

Il a donc fallu procéder à un « repêchage » et proposer un autre ordre du jour exprimant la confiance dans le ministère, tout en prenant acte de son engagement de renvoyer la classe de 1903 «aussitôt que cela serait possible ».

Cette promesse a désarmé les opposants, d'autant plus que M. Colliard, satisfait de la première indication donnée par la Chambre, a déclaré se rallier à l'ordre du jour Gérault-Richard.

Ajoutons que M. Clémenceau, un peu énervé, avait nettement posé la question de cabinet, si bien que la Chambre n'a voulu ouvrir une crise à la veille des vacances.

En fait, il eut été imprudent, dans les circonstances actuelles d'affaiblir notre défense nationale et, quoique la situation ne présentât rien de menaçant, il vaut toujours mieux se tenir en garde.

Comme suite à cette discussion, nous avons eu l'épilogue de l'incident du général Bailloud et M. Constans, député, a trouvé les paroles de ce général un peu déplacées. Il ne lui fait pas grief d'avoir des sentiments patriotiques, et l'esprit de revanche, mais il ne voudrait pas qu'il les exprima, dans un ordre du jour aux troupes, aussi nettement, et son interpellation à ce sujet a permis à M. Maurice Barrès, en bon Lorrain qu'il est, d'épancher son amour de la patrie et d'infliger une petite leçon de patriotisme à ceux qui admettent les discours belliqueux de l'autre côté du Rhin, sans réplique.

Assurément, l'allocution du général qui n'est ni ministre de la guerre, ni membre du gouvernement, n'avait point une portée qui pût provoquer un incident de quelque gravité et il est certainement permis à un chef de corps de ne pas mettre le sceau sur toute espérance. Mais tant que l'heure n'est pas venue, il vaut mieux s'en tenir à la maxime de Gambetta : «Pensons-y toujours, mais n'en parlons jamais !

L...

LES OFFICIERS GÉNÉRAUX BAS-ALPINS

Nous sommes heureux de saluer l'apparition d'un livre, qui va tenir une place importante dans la bibliographie provençale : « Les Officiers Généraux Bas-Alpins de terre et de mer, depuis l'année 1700 jusqu'à nos jours ». Il est dû à la plume de Monsieur Martial Sicard, ancien député, maire de Forcalquier.

Ce que l'on demande à un ouvrage historique, c'est avant tout l'exactitude, la production de documents inédits, la bonne foi et le sérieux des recherches dans des archives authentiques. A ce point de vue, le critique le plus difficile ne saurait rien reprocher aux trois biographies que contient ce premier volume.

L'auteur a eu longtemps ses entrées au Ministère de la Guerre, il a eu sous la main les états de services des Officiers, et il a mis à profit ces pages officielles. Mais ce n'est pas assez ; il ne trouvait là que la carrière militaire de ses héros et les appréciations de leurs chefs. Pour connaitre leur caractère, leur famille, leur enfance et leur jeunesse, il fallait chercher ailleurs M. Sicard a feuilleté les volumes poudreux des Notaires, il a eu communication des titres intimes, des livres de raison conservées chez les héritiers de ces hommes éminents, et par un labeur acharné, il est arrivé à donner la physionomie vraie, la photographie de MM. de Bernier Pierrevert, de Brunet de Lussan et Colomb.

Ce que nous avons encore le droit de scruter dans une histoire, c'est l'esprit dans lequel elle a été écrite. Ici encore nous n'éprouvons que de la satisfaction. Si Monsieur Sicard se complait dans le tableau des vertus républicaines du Général Colomb, c'est avec le plus grand respect qu'il rend justice à Bernier et à Brunet, deux représentants de l'ancien régime, à leur talent, à leur valeur, à la valeur aussi et aux grands faits d'armes des armées de la vieille France. Il juge les hommes sur leur patriotisme. M. Sicard est un patriote, et il se dévoile tout entier dans la dédicace de son Livre à la Mémoire de sa mère : « A toi qui m'inspiras l'amour de la patrie dès ma plus tendre enfance, je dédie cette œuvre patriotique, dans laquelle mon âme a vibré au contact de ton âme débordante d'idéal, de patriotisme, d'énergie ». Idéal, énergie, patriotisme, trois grande vertus, mieux une seule et grande vertu, si attiédie aujourd'hui dans les caractères, mais qui brûle encore sous la cendre qui la couvre, ce que nous reverrons éclater à nouveau quelque jour en flammes ardentes.

M. Sicard aura contribué par ses glorieux récits à la résurection de l'amour de la patrie ; son livre vient à propos pour réchauffer dans les âmes ce noble sentiment, et en le félicitant de son œuvre nous l'en remercions.

Tout est bas alpin ici ; le sujet, l'auteur, l'imprimeur ; nous devons une louange particulière à ce dernier qui a bellement habillé l'Histoire des Officiers Généraux, qui fait l'honneur à ses presses.

Nous savons que Monsieur Sicard poursuit son travail avec ardeur ; nous attendons avec impatience les prochains volumes, certains d'y trouver les mêmes qualités que dans leur aîné.

C. de REY.

SYNDICAT ALPIN D'INITIATIVE DE LA RÉGION SISTERONNAISE

Les Fêtes d'Inauguration

Les fêtes d'Inauguration de cette intéressante association ont obtenu un véritable succès. La conférence de samedi soir avait attiré

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

N° 25

TOUT POUR ELLE

PAR
G. PONTIS

Deuxième partie
LE DOSSIER D'ANDRÉ

VIII

Mais la bonne petite Lucie, qui, sans être au courant, voyait bien qu'il existait quelque froid entre ses parents, s'entremit avec sa gentillesse, sa câlinerie, et, le mot n'est trop fort, son tact ordinaire, Les nuages finirent par disparaitre.

Le jour où il relata dans son cahier de souvenirs cette scène qu'il qualifié lui-même de terrible, notre ami terminait sa narration par ses mots :

« Décidément je ne suis fait pour assurer le bonheur de personne. Dieu sait pourtant que je n'y épargne ni ma bonne volonté, ni mes peines. Je m'éreinte à prendre pour moi les corvées et les soucis pour épargner aux autres. Et je ne rends heureux personne pas même moi.

« Suis-je ainsi destiné à être toujours et à rendre les autres moitié heureux, moitié malheureux ? »

IX

Rien ne fut modifié dans l'existence du ménage André, jusqu'au milieu de l'année 1869.

L'aisance subsistait, alimentée par les efforts secrets de notre héros. La considération subsistait aussi, le ménage ne donnant prise à aucune critique sérieuse, et la petite Lucie se faisant adorer de quiconque la connaissait.

Les orages étaient de plus en plus rares, depuis que le mot d'ordre était accepté de ne plus aborder le terrain brûlant du mariage.

Il faillit en éclater un, lorsque Lucie ayant passé brillamment ses examens, il s'agit de discuter comment on utiliserait ses connaissances et ses brevets.

La mère fit observer qu'on pouvait d'abord laisser la petite se reposer de ses fatigues. On verrait plus tard. Et puis était-on dans une position si minable pour faire travailler l'enfant tout de suite ?

— Vas-tu encore me demander de renvoyer la bonne pour lui substituer Lucie ?

— Voyons, ma chère amie, pas de méchancetés gratuites. Je n'ai nullement cette idée-là.

— Eh bien, attendons. Rien ne presse.

Le bon chien de terre-neuve céda, cela va sans dire.

Vers la fin de juillet, Malvina lui apprit qu'elle allait être mère une troisième fois. Il ne pouvait plus être question de placer Lucie, qui serait des plus utiles à tout le monde à la maison.

Le second enfant d'André vint au monde et trouva préparé pour le recevoir un trousseau plus complet, plus coquet encore, une nourrice plus fraiche et plus accorte que n'avait eus le petit Henri.

C'était une fille qui reçut le prénom peu romantique de Catherine. La mère refusa de prendre du repos jusqu'à ce qu'elle eût eu la certitude que «grand'mère» était avisé de la naissance.

D'ailleurs, cette fois, il n'y eut pas de scène désagréable. Malvina espérait peut-être que la venue au monde d'une nouvelle «petite fille» toucherait et amolirait le cœur de la grand'mère. Si elle le crut, elle n'en fit rien paraitre ; André lui en sut un gré infini.

Lucie, une fois de plus, eut l'occasion de témoigner de qualités qu'on ne trouve pas toujours à cet âge, et de l'amour vraiment filial qu'elle avait pour son père adoptif.

G. PONTIS.

à suivre

© VILLE DE SISTERON

dans la salle du Casino un nombreux auditoire. MM. le président, le secrétaire général du Syndicat de Provence, et M. Rua ont exposé avec beaucoup de talent le but et l'utilité des Syndicats d'initiative, citant les exemples des Syndicats de Grenoble, de Savoie, d'Allos, etc. L'auditoire, très attentif, les a longuement applaudis.

Le président du Syndicat de la région sisteronnaise a exposé ensuite le but précis de ce groupe, ce qu'il a fait jusqu'ici et ce qu'il compte faire. Il a insisté notamment sur la prolongation jusqu'à Sisteron du train qui, partant à minuit de Marseille s'arrête à Aix et pourrait arriver à Sisteron à 6h. du matin.

Par des applaudissements répétés, le public a approuvé les efforts et les intentions du Syndicat. Après la séance ont eu lieu des projections lumineuses très intéressantes.

M. de La Varelle, inspecteur, représentant la Cie P.L.M. avait pris place sur l'estrade.

Le lendemain dimanche, dès 9 heures du matin, de nombreux membres du Syndicat s'acheminent vers le Mollard. Le temps est superbe, le mistral qui soufflait la veille a complètement cessé. On s'achemine lentement vers le sommet où une surprise attend les délégués du Syndicat de Provence. Trois petites filles leur offrent des souvenirs de Sisteron, et l'une d'elles, Mlle Jeanne Clergue leur dit une délicieuse pièce de vers. M. le président du Syndicat les remercie et les embrasse.

M. le président du Syndicat Sisteronnais, souhaite en quelques mots, la bienvenue dans l'antique « Segustero » à sa grande sœur Massilia. Il assure les délégués qu'un accueil sympathique est réservé aux estivants, aux touristes qui voudront bien choisir notre ville pour but de leur villégiature.

M. Fouque remercie le président de l'accueil qui leur est fait et dit son admiration pour l'intéressante cité qu'est Sisteron ; il est convaincu que les étrangers choisiront avec plaisir cette région pour leurs vacances d'été.

Après un apéritif d'honneur offert au siège du syndicat, on se dirige vers la salle du banquet. Les convives sont nombreux et font honneur au délicieux repas servi par Mme Ner. Au dessert, divers discours en français et en provençal sont prononcés. Les délégués de Marseille remercient chaleureusement le Syndicat de Sisteron de son accueil affectueux et bienveillant ; ils assurent son bureau de toute la sollicitude du Syndicat de Provence.

Un pélérinage au tombeau de Paul Arène, le spirituel conteur sisteronnais, et une visite à la forteresse terminent cette belle journée, et les délégués reprennent en automobile la route de Marseille.

Nous sommes certains du succès du Syndicat de Sisteron et nous félicitons vivement les organisateurs des résultats obtenus. Notre région si belle et si ignorée jusqu'ici sortira enfin de l'oubli où elle se trouvait et si les habitants bénéficent, grâce au Syndicat, de la visite de nombreux étrangers, ceux-ci n'auront pas un bénéfice moindre par les curiosités nouvelles qu'il leur sera permis de connaître dans notre région.

Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sisteron

Le dimanche 17 mars dans une des salles du collège que M. le Principal avait bien voulu mettre à leur disposition, les membres de la Caisse locale de Sisteron se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Canton J.-B., leur président.

Lecture est donnée de la situation financière 1906 qui est adopté. Au renouvellement de la Commission, les administrateurs sortants sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Bontoux Marius des Bons Enfants est nommé administrateur en remplacement de M. Urbain Ferrand décédé.

Il est décidé que l'intérêt des parts versées sera de 2 % à partir du 1er janvier 1907. M. Servin professeur d'agriculture prend ensuite la parole : montre l'interêt qu'il y a pour les propriétaires agriculteurs à faire parti d'une Caisse locale du Crédit Agricole Mutuel, explique les avantages qu'il y a à se servir des fonds que cette caisse par l'intermédiaire de l'Etat met à la disposition des personnes qui vu les bas prix ne veulent pas vendre leurs récoltes ou leurs bestiaux. Ces personnes empruntant une somme à cette caisse, celà leur permet d'attendre une hausse pour vendre leurs marchandises. M. le professeur d'Agriculture donne ensuite quelques explications sur le fonctionnement de ces caisses.

Le président lève la séance.

A midi les membres se rendent à l'hôtel Nègre ou un banquet est servi sous la présidence d'honneur de l'aimable M. Bertin sous-préfet de l'arrondissement de Sisteron.

Au dessert le président M. Canton dans une charmante allocution remercie M. le Sous Préfet d'avoir bien voulu répondre à l'invitation qui lui a été faite et réhausser par sa présence l'éclat de cette petite fête.

Ses mêmes remerciements se portent également sur M. Servin, professeur d'agriculture et lève son verre à la santé de M. le sous-préfet, de M. Servin, ainsi qu'à la prospérité de la Caisse locale du Crédit Agricole.

M. Bertin, sous-préfet, se lève à son tour ; il remercie M. Canton, président et les membres de l'avoir choisi pour présider cette fête mutuelle, et souhaite que cette Société prospère le plus possible dans l'intérête des agriculteurs.

M. Servin, à son tour, dit quelques mots et félicite les membres de la Commission des résultats obtenus.

Tous les membres sont enchantés de cette petite fête. Espérons que l'année prochaine les avantages que procure la Caisse locale soient mieux appréciés et que les membres soient en plus grand nombre.

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Assistance aux vieillards. — M. Vieux, ancien maire de notre ville, est nommé membre de la Commission cantonale prévue par l'article 11 de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision ont eu lieu cette semaine dans le canton de Sisteron, sous la présidence de M. Dupré, préfet des Basses-Alpes, assisté du général de brigade Latour d'Affaure et de M. Bertin, sous-préfet.

Sur 48 inscrits formant le contingent de la classe 1906, 33 ont été reconnus aptes à remplir le service actif, 12 ajournés et 3 exemptés.

Assitance publique. — En vue de la formation des commissions cantonales instituées par la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance publique, sont nommés : M. Nicolas Henri à Sisteron, délégué des bureaux d'assistance et M. Peyrothe à Sisteron, délégué des Sociétés de Secours Mutuels.

Sisteron-Vélo. — C'est le lundi de Pâques, que la Société se rendra à Digne en sortie générale. A cette occasion il a été organisé entre le *Sisteron-Vélo* et l'*Union Sportive Dignoise* un match amical Association qui se jouera de 2 h. 30 à 4 h. 30 au terrain des Ferréols.

Le départ aura lieu par le train de 7 h. du matin. MM. les membres honoraires désireux d'y assister sont priés de se faire inscrire jusqu'à samedi soir chez le président du S. V. afin de participer aux avantages des billets collectifs. Rendez-vous général à 6 h. 30 du matin au siège social.

Souhaitons bonne chance aux jeunes équipiers de notre Société.

Musique. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, la musique des *Touristes* se fera entre demain dimanche dimanche à 2 heures sur la place de la Mairie.

Voici le programme :

Le Cimbre, Allegro . . . . . *Signard.*
Poëte et Paysan, ouverture . . . *Suppé.*
Confidences, mazurka . . . . *Coquelet.*
Fantaisie sur les Grands Maîtres . *Leroux.*
Luba, polka Russe . . . . . *Gautin.*

Avis. — M. Henri **Estublier**, négociant en Huiles, rue Saunerie, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que **régulièrement**, son magasin sera ouvert tous les *mercredi, samedi* et le *dimanche* jusqu'à *midi.*

Bons-Enfants. — M. Giraud, officier d'académie, propriétaire du café restaurant du "Cycle", a l'honneur d'informer le public que le lundi de Pâques, aura lieu aux Bons-Enfants un bal champêtre à grand orchestre. Un service de voitures sera établi à partir de midi.

Mardi : Banquet des fins-gourmets.

Collège — Par décision de M. le Recteur d'Académie, la rentrée des classes est fixée au mardi soir 9 avril pour les pensionnaires. Les classes reprendront le mercredi matin.

P.-L.-M. — *Modification du jour d'émission des billets délivré par la Cie P.L.M. à l'occasion des Vacances de Pâques.*— Les billets de vacances à prix réduits pour familles et les cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes, seront délivrés du Jeudi 21 mars (au lieu du vendredi 22 mars) au lundi 1e avril inclus.

Les billets d'aller et retour seront délivrés à partir du 21 mars (au lieu du samedi 23 mars) et resteront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du 11 avril.

A VENDRE joli BAR, placé près d'une caserne, 30 à 40 fr. de recette par jour ; 2 fr. de frais.

ON SE RETIRE

Pour visiter et pour renseignements s'adresser à M. AILLAUD, rue Bugeaud, 19, Marseille.

ON DEMANDE un apprenti chez Monsieur REVEST, ferblantier, Place de l'Horloge, Sisteron.

A remettre de suite
ÉPICERIE bien située, bonne clientèle.
S'adresser au bureau du Journal.

ETAT-CIVIL
du 22 au 20 Mars 1907

NAISSANCES

Néant.

MARIAGE

DÉCÈS

Bougerel Adolphe Cyprien, 78 ans.
Bois Charlotte-Elisa, épouse Chabert, 56 ans.

Un Remède souverain

Toute puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recom. pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite. La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

Les Pilules Suisses constituent le seul remède efficace contre la **constipation**, les **maladies d'Estomac** et les **vices du sang**. Elles guérissent rapidement et sûrement. Sté Hertzog, rue Grammont, 28, Paris

CONSULTATIONS GRATUITES
A TOUS LES LECTEURS
Voir à la troisième page le Questionnaire

Etude de Me Paul BERNARD
Notaire à NOYERS-sur-JABRON

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me **Bernard** notaire à NOYERS, le vingt-huit février mil-neuf-cent-sept, enregistré et transcrit.

Madame Françoise LATIL, épouse de Monsieur Auguste SIGNORET, propriétaires cultivateurs, demeurant et domiciliés à Montfroc, canton de Séderon (Drôme).

A VENDU à l'Etat pour le compte de l'Administration des **Eaux et Forêts** moyennant le prix de **cinq cent cinquante sept** francs (557), les parcelles de terrain désignées au dit acte, d'une contenance totale de 5 hectares 57 ares 62 centiares, situées sur le territoire de la commune de **Saint-Vincent.**

Une expédition collationnée du contrat de vente a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Sisteron suivant acte de dépôt en date du neuf mars mil-neuf-cent-sept.

Ce dépôt a été signifié : à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui pourroient grever les immeubles dont il est parlé ci-dessus, vendus à l'Etat et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait : P. BERNARD.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
Successeur de Me BASSAC.)

Adjudication
Sur Surenchère

Le **Dimanche sept avril** mil-neuf cent-sept à **deux** heures après-midi à Sisteron en l'étude, il sera procédé par le ministère de Me **Béquart** notaire à Sisteron à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-dessous désigné, surenchi, situé à Sisteron et appartenant à Monsieur **Lieutier** Célestin de la Baume.

DESIGNATION
QUATRIEME LOT

Terre labourable ensemencée en blé, au quartier de Saint-Pierre, d'une contenance de 45 ares 80 centiares, section C, numéros 617 et 618, confrontant au nord Pierrisnard, au levant Jules Meyssonnier.

Nouvelle mise à prix : **Cent soixante dix** francs **cinquante.**
ci . . . . . **170 fr. 50.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire.

Pour extrait :
L. Béquart.

Etude de Me Paul BERNARD
Notaire à NOYERS-sur-JABRON

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me **Bernard** notaire à NOYERS, le dix-neuf février mil-neuf-cent-sept, enregistré et transcrit.

Monsieur Augustin ESPRIT maire de la commune de Valbelle, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Valbelle,

A VENDU à l'Etat pour le compte de l'Administration des **Eaux et Forêts**, moyennant le prix de **dix-neuf cent quatre-vingt sept** fr. (1987 fr.) les parcelles de terrain désignées au dit acte d'une contenance totale de 19 hectares 87 ares 74 centiares, situées sur le territoire de la commune de **Valbelle.**

Une expédition collationnée du contrat de vente a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Sisteron, suivant acte de dépôt en date du quatre Mars mil-neuf-cent-sept.

Ce dépôt a été signifié :

1o A Madame Nathalie FIGUIERE épouse de Monsieur Augustin ESPRIT, vendeur et à ce dernier pour la régularité de la procédure.

2o et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui pourraient grever les immeubles dont il est parlé ci-dessus vendus à l'Etat et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscriptions sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193. 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
P. BERNARD.

Tribune du Travail
et Commerciale

A VENDRE

Un petit Ane africain avec tous ses harnais et son charreton

S'adresser à M. RULLAN, négociant à Sisteron.

Imprimés en tous genres

Fournitures scolaires et de bureaux
REGISTRES — PAPIER A LETTRE FANTAISIE
ENCRES A ÉCRIRE ET A COPIER. — CAHIERS
Imprimerie TURIN, **Pascal Lieutier, sr.**
Place de la Mairie, SISTERON

A CÉDER de suite un **RESTAURANT**
ayant une clientèle assurée.
S'adresser à Monsieur **ARNAUD,**
Restaurateur Rue Saunerie.

LES MAUVAIS INSTITUTEURS
DE
M. MAURICE BARRÈS
publiés dans la **REVUE HEBDOMADAIRE**

La Revue Hebdomadaire *publie, le 30 mars,* Les Mauvais instituteurs *de M. Maurice BARRÈS de l'Académie Française, Ces pages seront lues par tous les pères de famille soucieux de rea ir contre le danger de* l'internationalisme à l'école.

PRIX de l'ABONNEMENT : 3 mois, 5 fr. 75
PRIX du NUMÉRO ; 50 centimes.

S'adresser REVUE HEBDOMADAIRE, *librairie PLON, 8. rue Garancière. Paris.*

© VILLE DE SISTERON

LE POET (Hautes-Alpes)

ARRONDISSEMENT DE GAP

Laissons-là leurs querelles auxquelles le Seigneur du Poët ne fut plus mêlé. Mais vers 1562, éclatèrent les troubles religieux ; le Poët fut préservé de la propagande des Hugenots.

Cependant le Seigneur du Poët Gaspard de Rame qui avait pris parti avec celui de Mison dans la querelle des Seigneurs de Ribiers et de Noyers et pillé des biens et des villages dépendant de Sisteron, fut l'objet d'une plainte par les habitants de Sisteron auprès du roi Charles IX, alors à Arles en Provence ; il fut condamné par le Roi en 1565 à la restitution des meubles, blé, fruits et bestiaux pris par lui, et à une amende de 500 charges de blé, quantité de foin, 400 bêtes à laine et beaucoup de meubles.

Les établissements religieux avaient plus particulièrement souffert des troubles de l'époque, ainsi que les hôpitaux et les léproseries.

Tèse, Le Poët et Volonne se réunirent d'elles mêmes sous l'autorité royale en 1572. Au moment où les chefs protestants songerent à désarmer, le 15 septembre 1586 ils rendirent les châteaux qu'ils détenaient par la force. La veuve du sieur d'Allemagne, comte de Forcalquier, dont les biens avaient été confisqués, protesta contre l'arrêt et comme elle n'avait pas adhéré à la réforme elle put conserver celui du Poët qui en faisait partie ainsi que plusieurs autres à la charge d'en faire démanteler les foritifications, de sorte que ce ne fut pas l'incendie de 1659 qui détruisit la forteresse, mais seulement la Maison Seigneuriale, les Archives et les maisons groupées sur la colline.

La reddition de ces places et celle de Brèole mirent fin à la guerre civile dans la Haute Provence, mais le Gapençais, notamment Chorges, étaient encore troublés.

Néanmoins le duc d'Epernon, vainqueur, avait hâte de retourner à la Cour, il congédia les Compagnie de guerre et nomma le Seigneur de Trignan, son parent, gouverneur de la ville de Sisteron et le capitaine Bernet gouverneur du château fort qui domine la ville. Malgré ces précautions les passions ne se calmèrent pas et des troubles continuèrent dans la ville et les environs. Mais les seigneurs du Poët vécurent assez tranquilles surtout après la perte de l'autorité du Duc d'Epernon.

D'après M. l'Abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, les Seigneurs du Poët, de Rame, Amat, etc. étaient apparentés aux familles de Mevouillon, de Laveno, de Campéis, de Seley, etc.

M. Nicollet croit que tout le pays aurait appartenu primitivement aux Mévouillon qui auraient été les constructeurs du château fort et les premiers titulaires de la Seigneurie du Pouet auxquelles les de Rame et les Amat, qui étaient de la même famille, auraient succédé.

Un Sieur Claude Noir Amat, (dit M. du Poët) avait au XVIIe siècle la Seigneurie du Poët et de plusieurs autres pays du Gapençais. Ces Amat étaient originaires de la Provence où ils avaient au XIIIe siècle la Seigneurie de la Roque d'Autheron ; une branche s'établit dans les Alpes par suite d'un mariage avec une héritière de la Seigneurie de Mison, vers le XVIe siècle. Il n'en reste plus aujourd'hui que des femmes.

M. Amat, consieller général du canton de Tallard, mort il y a une vingtaine d'années en a été le dernier rejeton mâle.

La généalogie de la famille a été écrite par M. Roman, correspondant du ministère, propriétaire du château de Picomtal, aux Crottes (près Embrun) apparenté lui-même aux Amat par sa femme d'après M. Nicollet.

Ce qui prouve pour le dire en passant, que la famille Amat eût la Seigneurie du Poët longtemps après la famille de Rame.

Ceux-ci, originaires de Rame (dans le Briançonnais) furent seigneurs du Poët, de la fin du XVe siècle jusque vers la fin du XVIe où les Amat succédèrent aux de Rame. M. Nicollet a eu en sa possession le testament du dernier de Rame du Poët et l'a envoyé à M. de Mantayer qui s'occupe d'une généalogie de cette famille.

Quant aux Gautier, ils n'ont rien à voir avec les anciens seigneurs du Poët, et ne sont devenus propriétaires des terres nobles de ce pays qu'après la fin des héritiers directs de la famille du Poët, comme nous l'avons dit plus haut.

Nous arrivons au XVIIe siècle en 1600 ; 58 ans de paix et de tranquillité relative durèrent encore, lorsqu'un violent incendie qu'on croit accidentel détruisit le château du Poët avec ses archives et sans doute une grande partie de la fortune de ses Seigneurs. Il ne fut plus jamais réparé.

Le seigneur de cette époque Amat se retira à Sisteron avec son fils et nous trouvons dans les archives de cette ville la mention de la mort du fils en 1717. En lui s'éteignit la la branche directe des Seigneurs du Poët, (*Hist. de Sisteron*, T. II, Ed. de Laplane).

Les registres de l'état civil étaient alors très mal tenus et l'on se contentait souvent d'écrire le nom de famille et à peine la profession du défunt. Sur ces entrefaites l'Evêque de Sisteron se rendit à Paris pour implorer du Roi, l'abolition des peines et amendes prononcée contre la ville.

C'était Monseigneur Toussaint de Glandevez qui réussit dans sa demande, mais dit M. de Laplane, ses diocésains ne lui en eurent pas plus d'obligation.

Entre temps était survenue la peste de 1617 et en 1620 au retour du bon temps qui ramena dans la cité ceux qui prudemment en avaient fui, la municipalité chargea le sieur de Fontbeton (Jean-Louis-Laydet) originaire de Sisteron, d'y rétablir l'ordre et la confiance, ce qu'il fit avec succès. Il fit plus, il refusa les honoraires qu'on voulait lui allouer.

La terre de Fontbeton était au territoire de Vaumeilh sur la rive gauche de la Durance à quelques kilomètres du Poët. Elle fut inféodée à Gaspard Laydet le 7 avril 1578 (voir *Hist. de Sisteron*, par Ed de Laplane, 1843. T. II, p. 214, *note*),

Le château actuel de Fontbeton est situé sur le bord de la Durance et communique avec la rive droite par un pont construit par la famille de Fontbeton.

En 1715 survint la mort de Louis XIV et en 1720 la grande peste de Marseille qui s'étendit dans la Basse-Provence Papon (T. IV p. 764) comptait déjà le 21 août 1721, 87.659 décés, le nombre ne tarda pas à atteindre 100.000. Les précautions prises par la municipalité de Sisteron préservèrent la ville et les campagnes de ce fléau. Tout cela avait coûté cher à la ville dont le revenu n'était que de 25.000 livres mais dont la dette atteignait 291.450 livres plus pour les intérêts et arrérages 22.619 livres ; d'où la municipalité se vit dans l'obligation d'aliéner une partie des propriétés communales.

On conçoit la gêne et la misère des campagnes autour de Sisteron dont le Poët ne fut pas exempt.

En 1639 un événement qui survint le 20 mars mit toute la région en deuil, ce fut la mort de l'apôtre Berthet après 40 ans de mission et de bienfaits dans la Haute et Basse Provence. Puis en 1759 une terrible crue de la Durance qui mit en péril six bateliers de Tallard, qui, s'étant accrochés à un rocher aujourd'hui enlevé (le grand Sarrain) supportèrent sans vivres, ni vêtements quinze heures d'isolement et ne furent sauvés que par le dévouement d'un sieur Turpin. Toute la population de Sisteron et des environs, y compris celle du Poët, restait palpitante sur le rivage que le chanoine Barlet ne quitta pas tant qu'il y eut péril. (*Histoire de Sisteron*, T. II, Ed. de Laplane).

En 1777 le feu prit au couvent des Cordeliers par l'imprudence du portier qui était devenu presque fou. En 1778 l'enregistrement fonctionnait au Poët en même temps qu'à Vitrolles lorsqu'au 7 mars de la même année il fut transféré à Upaix. Par la suite les deux bureaux de Vitrolles et d'Upaix fusionnèrent pour ne former qu'un seul bureau qui se transporta à Ventavon où il fonctionne encore. Le canton de Laragne d'où ressort le Poët en dépend.

Enfin le nouvel évêque de Sisteron Monseigneur de Suffren de Saint-Tropez fit construire le canal dit de Saint-Tropez et les habitants par reconnaissance lui érigèrent un monument sur la fontaine.

Lorsqu'en 1892 le gouvernement divisa la France en départements, le Poët était dévolu aux Hautes-Alpes bien que les Basses-Alpes remontassent beaucoup plus haut sur la rive gauche de la Durance. Sisteron devenant sous préfecture des Basses-Alpes, le Poët cessait dès lors de faire partie de la Provence et était rattaché au Gapençais donc au Dauphiné.

(*A suivre*)

Dr E. VERRIER.

Bulletin Financier

Marché raffermi. La rente française se relève à 94.95 Fonds russe en reprise.

Valeurs de crédit bien défendues. La Société Générale et le Comptoir d'Escompte procèdent à l'émission d'obligation 500 fr. 4 o/o de la New-York New Hawen et Hartford Railroad Cy. Ces titres, offerts à 490 fr. rapportent 20 fr. d'intérêt payables par moitié les 1er avril et 1e octobre, et son remboursables au pair avant le 1er avril 1922.

Central Electrique du Nord, 115 fr.

Victoria-Minas demandée à 440. Bonne tenue également des obligations du chemin de fer de Goyaz à 442,50.

Achats nombreux en obligations du Port de Para a 468 francs.

A noter parmi les valeurs d'automobiles les plus couramment traitées : Jean Bart à 117 fr. et Taxautos Electriques à 120 fr.

On introduira prochainement dans ce groupe les actions de la Société de Matériel Automobile Emress, au capital de 500.000 francs entreprise qui dispose de réels éléments de succès. Ses bénéfices annuels sont estimés à 240.000 fr.

L'action des Etablissement Galichier se retrouve à 212 fr. en excellente tendance. A signaler l'action Berck-Plage à Paris-Plage, à 171.

Parmi les valeurs du Charbonnage l'action Hill Top reste demandée à 46 fr. et l'action Buzac à 118.50.

Demandés également les charbonnages serbes à 160 francs.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche pour USAGE INTIME

ECHANTILLON et CATALOGUE contre 0 fr. 30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — Maison Fondée en 1876.

H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

et PAPIERS

hiques

GLA

sont les meilleurs

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours

CORS AUX PIEDS

DURILLONS

ŒILS DE PERDRIX

VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DÉPOT ET VENTE : Chez M. *GIRAUD*, coiffeur, Articles de Toilette, Parfumerie, 6, Rue de Provence, Sisteron

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES

JULES JOURDAN

17, Rue de la Mission, SISTERON (B-A.)

PATES ASSORTIES DE 1er CHOIX

ET SEMOULES DE 1er CHOIX

SPECIALITE DE PATES A L'ITALIENNE

GROS ET DÉTAIL

CONSULTATION GRATUITE

Offerte à tous les Lecteurs

Nous avons la bonne fortune d'offrir aujourd'hui à tous les lecteurs atteints de faiblesse nerveuse, neurasthénie, maladies de l'estomac, du rein, du cœur, de l'intestin, aux malades de la poitrine ou des bronches, à tous les rhumatisants, goutteux, asthmatiques, etc., enfin à tous ceux qui souffrent, *une consultation gratuite* pour leur permettre de guérir par la Méthode Dermothérapique électro-végétale dont on ne compte plus les succès dans le traitement des maladies chroniques.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Veuillez indiquer ci-contre vos noms et votre adresse

Quel est votre âge, et votre profession ?....

Dormez-vous bien ?....

Tussez-vous ?.....

Avez-vous des battements de cœur ?.....

Votre estomac et vos intestins fonctionnent-ils bien ?.....

Avez-vous fait des abus ou des excès ?.....

Etes-vous maigre ou obèse ?.....

AVIS. — Pour recevoir par le retour du courrier la *Consultation gratuite*, veuillez détacher ce questionnaire en le coupant avec des ciseaux ; puis, vous répondrez simplement à toutes les demandes et *vous indiquerez sur les deux dessins*, soit à l'encre, soit au crayon noir, bleu ou rouge, *tous les points douloureux*. Vous adresserez ensuite ce questionnaire, par la poste, à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, Rue de la Pépinière, à Paris, en l'accompagnant d'une lettre donnant tous les détails sur la maladie et vous recevrez aussitôt, sans aucun frais, les instructions détaillées sur la manière dont vous devrez employer la Méthode Dermothérapique pour obtenir la guérison rapide et complète.

Les consultations sont également données tous les jours de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés).

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

© VILLE DE SISTERON

Grand dépot de Bicyclettes de l'usine Honnorat

— Seul concessionnaire du département des Basses-Alpes

HONNORAT, Jeune

RUE DROITE, 18, — SISTERON — BASSES-ALPES

Aperçu de quelques Prix :

Bicyclette routière garantie 5 ans 130 fr.
Bicyclette de luxe roue libre et frein 160 f.
Bicyclette extra-luxe . . . . . 180 fr.
Bicyclette de course . . . . . 200 fr.
Bicyclette de Dame et Enfant.

REPARATIONS
TRANSFORMATIONS
NIKELAGE
ÉMAILLAGE au Four

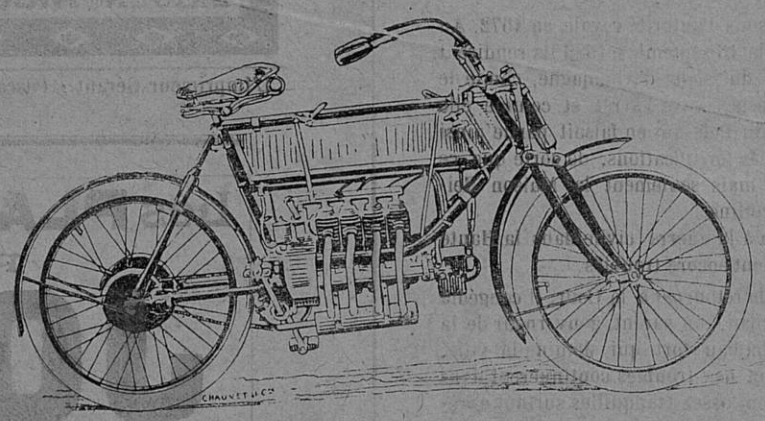

Fabrication de Pneumatiques Vulcanisés

Enveloppes vulcanisées, 3 toiles 10 f. 50
Enveloppes . . . . . 2 toiles 8 f. 50
Enveloppes ordinaires . . . . . 7 f. 50
Chambres à air valvées . . . . . 6 fr.
Pose de roue libre et frein . . . 18 fr.

Accessoires de Bicyclettes vendus au — prix de facture —

Le voyage sera intégralement remboursé à tout acheteur d'une bicy[illegible]

MOTOCYCLETTE A 4 CYLINDRES

BICYCLISTES ! N'achetez aucune machine sans venir visiter le magasin de dépôt, Rue Droite,

RENDEZ-VOUS COMPTE AVANT D'ACHETER — VENTE A CRÉDIT

ON DEMANDE DES AGENTS DANS TOUTES LES LOCALITÉS

A LA CHAUSSURE MODELE

Vve BRUN Adolphe

Rue Deleuze, 7, ou Valaye, SISTERON (Basses-Alpes)

Bottines en tous genres, fortes et de luxe, clouées et cousues main, pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines et Souliers blancs pour mariées en Satinette, Satin-Soie et Peau

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

FORGE & MARÉCHALERIE

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

M. MOULLET

Porte du Dauphiné - SISTERON (b.-a.)

M. MOULLET, maréchal-ferrant à Sisteron, a l'honneur de porter à la connaissance de sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à son commerce tout un assortiment de machines agricoles consistant en : Charrues Brabant le *Rêve* et l'*Economique* à pointes mobiles, corps défonceur et griffes fouilleuses ; Charrue double ; Charrue tourne-oreille ; Charrue bissoc et trissoc, Charrue arrache pommes de terre ; Herses canadiennes l'*Incomparable* ; faucheuse, moissonneuse, semeuse, rateau à tôle l'acier, soufreuse, Ventilateur, Batteuse, Cultivateur canadien, etc., etc.

— Porte du Dauphiné, SISTERON (Basses Alpes) —

MONTRES GRATUITES

pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA

Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, maillons ciselés, anneau à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.

Superbe sautoir en argent contrôlé ou doré *TITRE ZACCHA*, avec joli coulant ciselé et anneau à ressort, le tout présenté dans un bel écrin.

5,000 fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas une montre gratuitement.

Nous distribuons actuellement 100.000 de ces montres absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir une ! Ecrivez aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'envoi vous sera fait franco à domicile.
Bureau 23, de la ZACCHA, 72, rue Lafayette, Paris

M. le Directeur, bureau 23 de la ZACCHA
72, Rue Lafayette, Paris.
Veuillez m'informer de la condition à remplir pour obtenir la montre ZACCHA gratis.
Ci-inclus timbre pour réponse.
Nom.....
Adresse.....

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON